

Objectif CO₂

les **TRANSPORTEURS S'ENGAGENT...**

les **TRANSPORTEURS AGISSENT**

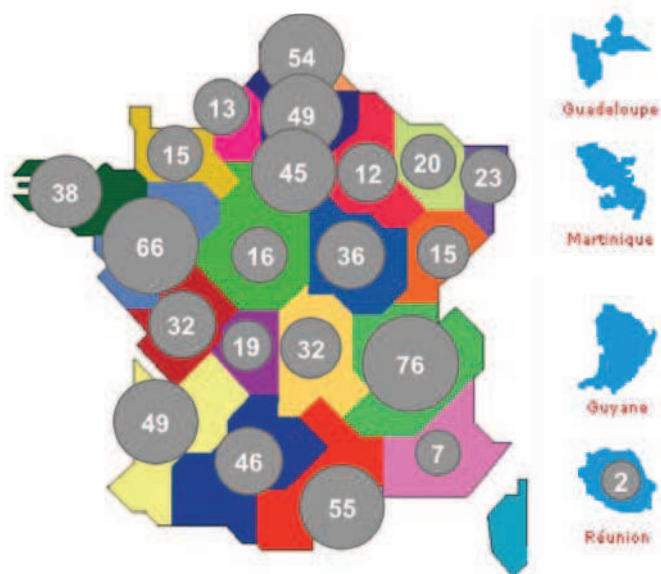


N°4 - Octobre 2012

Plus de 700 entreprises ont rejoint la démarche !

Ça y est ! Le cap des 700 entreprises signataires vient d'être dépassé. Avec très exactement 720 entreprises signataires au 1^{er} octobre 2012, ce sont désormais 672 professionnels du transport routier de marchandises et 48 professionnels du transport routier de voyageurs qui se sont engagés à réduire leurs émissions de CO₂.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES SIGNATAIRES (TRM ET TRV) au 1^{er} octobre 2012



Les régions Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas de Calais, Aquitaine, Picardie et Ile-de-France concentrent à elles seules près de 60% du nombre total des entreprises signataires, pour l'essentiel dans le transport routier de marchandises.

Les 672 professionnels du transport routier de marchandises qui se sont engagés représentent à eux seuls près de 15% de la flotte totale du secteur et 25% des émissions de CO₂ générées par les poids lourds. Parmi eux, 89 professionnels sont arrivés au terme de leur période d'engagement de 3 ans. Mais cette échéance ne marque pas la fin de leurs actions ni de leurs efforts, loin de là : en effet, une dizaine d'entreprises a d'ores et déjà signé pour une nouvelle période d'engagement de 3 ans et de nombreuses autres sont en cours de réengagement.

Le nombre d'entreprises signataires issues du transport routier de voyageurs est pour sa part en constante augmentation et plus de la moitié des régions françaises compte désormais au moins une entreprise officiellement engagée dans la démarche.

Une brochure pour sensibiliser les entreprises de transport collectif routier de voyageurs

Depuis près d'un an, la démarche volontaire de réduction des émissions de CO₂ dans le secteur du transport s'est ouverte aux entreprises de transport collectif routier de voyageurs. Elle s'est même étendue et concerne désormais aussi bien l'urbain que l'interurbain. Soucieux d'informer et de sensibiliser les professionnels concernés, les services du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et l'ADEME ont produit en juin 2012 une brochure dédiée. Présentant la démarche « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent » et comportant des témoignages de chefs d'entreprises déjà signataires, ce document constitue un outil de sensibilisation et de motivation à destination des professionnels. Disponible auprès des fédérations professionnelles, de l'ADEME et des services du ministère, elle est également en ligne sur www.developpement-durable.gouv.fr et www.ademe.fr.



Le chiffre-clé :

550 381

Tous secteurs confondus, les plans d'actions des 720 entreprises signataires de la démarche génèrent un potentiel d'économie de 550 381 tonnes de CO₂, ce qui représente une diminution de 9,3 % de leurs émissions de CO₂ !



Transports Becker **Des semi mixtes pour conteneurs et palettes**

Trouver des complémentarités entre deux activités disparates (le transport de conteneurs et le groupage de marchandises palettisées), telle est la démarche développée par les Transports Becker ces trois dernières années. Aux commandes de 115 tracteurs et plus de 200 remorques (130 porte-conteneurs et 70 remorques bâchées), la flotte s'est dotée de 12 semi-remorques mixtes permettant les deux opérations. « Ces véhicules polyvalents représentent 5 % du parc, que nous devrions porter à 10 %, vise Nicolas Giraudeau, responsable commercial. A destination des ports maritimes que nous desservons, ils nous permettent de limiter les trajets à vide en chargeant des palettes à l'aller pour des transitaires et des conteneurs au retour ; ou l'inverse, en fonction des semaines. Nous équilibrons ainsi nos flux et nous les adaptons aux variations de la demande à l'import et à l'export. En revanche, les véhicules double emploi ne permettent pas de manipuler des conteneurs sur châssis. On ne peut donc pas les utiliser partout. »

Le premier bilan est très positif en termes environnementaux et financiers : « Nous avons déjà réduit les kilomètres à vide de 5 % sur les axes portuaires et avons rentabilisé ces investissements dès la première année. Globalement, depuis la signature de la Charte en 2009, et en travaillant sur différents axes, nous avons réduit nos émissions de CO₂ de 10,9 % alors que l'objectif initial était de 7 % ! Nous émettons 837 g de CO₂ par kilomètre, contre 940 g il y a trois ans. »

Autocars Girardot **Repenser l'enchaînement des missions**



Tout est question d'organisation et d'observation chez les Autocars Girardot, une entreprise de 100 véhicules. « Quelques jours avant les voyages, nous ajustons les planning, vérifions les enchaînements, prenons le temps de rechercher des synergies entre nos quatre centres d'exploitation, dans l'objectif d'optimiser les kilomètres en limitant les retours à vide », assure Christophe Girardot, le patron, signataire de la Charte en mars 2012. Il estime à 2 % l'impact de ces actions sur un objectif global de réduction des émissions de CO₂ de 5% sur 3 ans. Et développe : « Il s'agit de contrôler, par exemple, qu'un autocar part du site le plus proche du client destinataire. Nous sommes spécialement vigilants sur les retours à vide des aéroports entre la Bourgogne et Paris. En jouant sur les emplois du temps des chauffeurs, nous pouvons facilement gagner 1 000 kilomètres sur deux boucles. Par ailleurs, sur les transports réguliers, nous avons remis à plat tous nos flux. En inversant certains enchaînements, nous évitons que des véhicules se croisent à vide. Grâce à une meilleure cohérence, nous économisons ainsi quelques kilomètres par-ci par-là, quotidiennement. A la fin de l'année, le résultat est significatif. » En synthèse, Christophe Girardot félicite la démarche CO₂, qui l'a « obligé à se remettre en question et à rationaliser ses voyages. »

